

Procès-verbal de l'assemblée générale de l'AESS
Mercredi le 27 mars 2019

0.1 Ouverture

L'ouverture est dûment proposée à 12:48.
Dûment appuyé.

0.2 Présidium

Émilie Bélanger à l'animation.
Jean-Sébastien Crépeau au secrétariat en attendant Dona-Bella Kassab.

Proposé par Carole Porrier.
Dûment appuyé.

Dona-Bella Kassab a remplacée Jean-Sébastien Crépeau à 13h02.

0.3 Adoption de l'ordre du jour

Mathieu Beaudoin propose que le point 3. Avis de motion soit mis avant le point 1. ASEQ
Appuyé par Roxane Turcotte

L'animatrice refuse ce libellé, car aucun ordre du jour complet n'a été proposé.

Iannick Lepage propose l'adoption de l'ordre du jour tel que diffusé.
Ximena Zottig appuie.

Roxane Turcotte fait appel à la décision du présidium.
Appuyé par Eduardo Gonzalo Agurto Catalan

Il est contesté que l'animatrice ait refusé le libellé proposé par quelqu'un qui voulait proposer un autre ordre du jour.

Il est proposé par Mathieu Beaudoin de modifier l'ordre tel que formulé par Henri Jacques :

1. Avis de motion
2. ASEQ
3. Budget
4. Retard services financiers

Amendement : que soit remplacé ASEQ et Avis de motion à l'ordre du jour.

Proposé par Sandrine Dobson.
Appuyé par Carole Porrier.
Demande de vote sur l'amendement.
Battu à majorité.

Retour sur la proposition principale. Que l'ordre du jour se lise comme suit :

0. Procédures d'ouverture

0.1 Ouverture

0.2 Présidium

0.3 Adoption de l'ordre du jour

0.4 Adoption des derniers procès-verbaux

1. Avis de motion

2. Modifications au régime d'assurances collectives étudiantes (ASEQ)

3. Budget

4. Retards services financiers

5. Élections

6. Questions à l'exécutif

7. Varia

8. Fermeture

Demande de vote sur la proposition.

La proposition est adoptée à majorité.

0.4 Adoption des procès-verbaux

Proposition d'adopter les procès-verbaux tel qu'envoyés par courriel lors de la convocation à l'assemblée générale.

Appuyé par Alexandre Côté.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

1. Avis de motion

1.1 Avis de motion déposé par Jaime N'daywenl en assemblée générale du 22 février 2019 :

Dépôt d'un avis de motion :

Enlever l'interdiction du vote électronique.

1.2 Proposition amendement :

Que soit implementé une procédure de vote électronique... au travers des Statuts et règlements de l'AESS.

Proposé par Patricia Champoux.

Appuyé par Manuel Grenier.

1.3 Appel de la décision de l'animatrice d'accepter la proposition d'amendement.

Dûment appuyé.

La proposition est battue à majorité.

1.2 Retour sur l'amendement:

Que soit implementé une procédure de vote électronique... au travers des Statuts et règlements de l'AESS.

Proposé par Patricia Champoux.

Appuyé par Manuel Grenier.

1.2.1 Proposition privilégiée de passer à la question préalable.

Proposé par Nadia Lafrenière.

Appuyé par Roxanne Turcotte.

La proposition est adoptée à majorité.

1.2 Retour sur l'amendement:

Que soit implementé une procédure de vote électronique... au travers des Statuts et règlements de l'AESS.

Proposé par Champoux

Appuyé par Manuel Grenier

La proposition d'amendement est adoptée à majorité.

1.1.1 Proposition principale:

Enlever l'interdiction du vote électronique;

Que soit implementé une procédure de vote électronique... au travers des statuts et règlements de l'AESS.

Proposition privilégiée: la question préalable est demandée.

Proposée Mathieu Beaudoin

Appuyée Roxanne Turcotte

La proposition est adoptée à majorité.

1.1.1 Proposition principale:

Enlever l'interdiction du vote électronique;

Que soit implementé une procédure de vote électronique... au travers des statuts et règlements de l'AESS.

Pour: 51

Contre: 24

Abstention: 1

La proposition d'amendement est adoptée à majorité au 2/3.

1.1.1.2 Proposition privilégiée:

Que soit formé un comité ad hoc vote électronique;

Que le comité se penche sur la question du vote électronique;

Qui soit formé aujourd'hui jusqu'au 31 décembre 2019.

Proposition Sandrine Dobson.

appuyée par Eduardo Catalan.

1.1.1.2.1 Amendement: qu'on ajoute à la proposition privilégiée:

Que le budget soit 1000\$ par session pour ce projet.

1.1.1.2.2 Sous-amendement:

Que le 1000\$ soit remplacé par 200\$ par session,

Remplacer « pour ce projet » pour « à des fins de rencontre ».

Proposée par Yannick Lepage.

Appuyée Sebastien Jessup.

La proposition de sous-amendement est adoptée à majorité.

*1.1.1.2 Proposition d'amendement tel que sous- amendée:
Que le budget soit 200\$ par session,
Remplacer « pour ce projet » pour « à des fins de rencontre ».*
Demande de vote:
La proposition d'amendement est battue à majorité.

La question préalable à été demandée:
Proposée par Henry Jacques.
Appuyée par Mathieu Beaudoin.
La proposition est adoptée à majorité.

*1.1.1.2 Proposition privilégiée:
Que soit formé un comité ad hoc vote électronique;
Que le comité se penche sur la question du vote électronique;
Qui soit formé aujourd'hui jusqu'au 31 décembre 2019.*
Proposition Sandrine Dobson.
appuyée par Eduardo Catalan.
La proposition est adoptée à majorité.

1.2 Avis de motion

Il est proposé que l'AESS fournisse un montant d'environ 700\$ issu de l'enveloppe budgétaire « Fond d'aide aux comités » afin d'organiser un séminaire permettant aux participants-es d'acquérir des principes de base d'autodéfense en situations réelles.

Le tout visant à couvrir les dépenses suivantes : Un tarif de 300\$ pour les 4 premières personnes et 20\$ (tarif étudiants) pour chaque participant-e additionnel-le et ce pour un maximum de 18 à 20 participant-es par groupe.

Ainsi que des frais d'essence pour le déplacement, pour un total d'environ 700\$ prix obtenu avec Autodéfense Québec.

Le séminaire est d'une durée d'environ 3 hrs et serait offert aux étudiants-es de la facultés des sciences.

Proposée par Marie-ève Martel

*1.2.1 Amendement
Que toute personne voulant participer puisse participer.*
Proposée par Nancy Wallace.
Appuyée par Yannick Lepage.

La question préalable est demandée.
Proposée par Mathieu Beaudoin.
Appuyée par Henry Jacques.
AAM

*1.2.1 Amendement
Que toute personne voulant participer puisse participer.*
Proposée par Nancy Wallace.
Appuyée par Yannick Lepage.

Demande de vote:

La proposition est battue à majorité.

Retour sur la principale :

Il est proposé que l'AEISS fournisse un montant d'environ 700\$ issu de l'enveloppe budgétaire « Fond d'aide aux comités » afin d'organiser un séminaire permettant aux participants-es d'acquérir des principes de base d'autodéfense en situations réelles.

Le tout visant à couvrir les dépenses suivantes : Un tarif de 300\$ pour les 4 premières personnes et 20\$ (tarif étudiants) pour chaque participant-e additionnel-le et ce pour un maximum de 18 à 20 participant-es par groupe.

Ainsi que des frais d'essence pour le déplacement, pour un total d'environ 700\$ prix obtenu avec Autodéfense Québec.

Le séminaire est d'une durée d'environ 3 hrs et serait offert aux étudiants-es de la facultés des sciences.

Proposée par Marie-ève Martel

1.2.1 Proposition de mise en dépôt\mise sur table jusqu'au point Budget (point 3).

Proposée par Hugo Leblanc.

Appuyée par Henry Jacques.

La proposition est adoptée à majorité.

1.3 Avis de motion

Que le quorum pour voter une affiliation permanente à un groupe externe à l'UQAM, une annulation d'une affiliation permanente à un groupe externe à l'UQAM, une reconduction ou arrêt d'une grève reconductible ou une grève d'un (1) ou deux (2) jours soit haussé à 5% des membres de l'association.

Proposé par Roxanne Turcotte

1.3.1 Amendement

Que les associations/groupes dont est membre l'AEISS, en date du 27 mars 2019, puisse être désaffiliées avec le même quorum avec lequel elles sont affiliées.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

1.3 Proposition tel qu'amendée :

Que le quorum pour voter une affiliation permanente à un groupe externe à l'UQAM, une annulation d'une affiliation permanente à un groupe externe à l'UQAM, une reconduction ou arrêt d'une grève reconductible ou une grève d'un (1) ou deux (2) jours soit haussé à 5% des membres de l'association;

Que les associations/groupes dont est membre l'AEISS, en date du 27 mars 2019, puisse être désaffiliées avec le même quorum avec lequel elles sont affiliées.

Demande de vote:

Pour: 41

Contre: 11

Abstention: 1

La proposition est adopté à la majorité au 2\3.

1.4 Avis de motion

1.4.1 Modification aux Statuts et règlements

Dépôt spontané d'un nouveau document par Mathieu Beaudoin visant à modifier séance tenante l'avis de motion dûment déposé au préalable :

[1) Ajouter une modification aux 2 premiers paragraphes de l'article 11 des Règlements généraux ("Modification de la Charte").

Texte actuel:

"Il est possible, lors d'une Assemblée générale dûment convoquée, d'étendre, modifier ou révoquer la présente charte entièrement ou en partie.

Toute extension, modification ou révocation de la présente Charte doit être annoncée préalablement à son adoption par le dépôt d'un avis de motion qui, pour être recevable, doit comprendre le texte de la modification ou de la révocation proposée. Toute modification ou révocation de la présente Charte doit être adoptée à la majorité des deux tiers (2/3) des voix exprimées.

Modifications proposées:

"Il est possible, lors d'une Assemblée générale dûment convoquée, **de proposer** d'étendre, modifier ou révoquer la présente charte entièrement ou en partie.

Toute extension, modification ou révocation de la présente Charte doit être **proposée** ~~annoncée~~ ~~préalablement à son adoption~~ par le dépôt d'un avis de motion qui, pour être recevable, doit comprendre le texte de la modification ou de la révocation proposée. Toute modification ou révocation de la présente Charte doit être adoptée à la majorité **par référendum** ~~des deux tiers~~ ~~(2/3) des voix exprimées~~.

Texte final proposé:

"Il est possible, lors d'une Assemblée générale dûment convoquée, de proposer d'étendre, modifier ou révoquer la présente charte entièrement ou en partie.

Toute extension, modification ou révocation de la présente Charte doit être proposée par le dépôt d'un avis de motion qui, pour être recevable, doit comprendre le texte de la modification ou de la révocation proposée. Toute modification ou révocation de la présente Charte doit être adoptée à la majorité par référendum."

2) Remplacer la modification proposée à l'article 24 par le texte suivant:

« Adopter toute résolution qu'elle juge pertinente pour l'Association, à l'exception de tout vote de grève ou de reconduction de grève, ces exceptions devant obligatoirement être soumises à un référendum »

2) Remplacer la modification proposée à l'article 24 par le texte suivant:

Article 24: «*Adopter toute résolution qu'elle juge pertinente pour l'Association, à l'exception de tout vote de grève ou de reconduction de grève, ces exceptions devant obligatoirement être soumises à un référendum*»

“Il est possible, lors d'une Assemblée générale dûment convoquée, de proposer d'étendre, modifier ou révoquer la présente charte entièrement ou en partie.

Toute extension, modification ou révocation de la présente Charte doit être proposée par le dépôt d'un avis de motion qui, pour être recevable, doit comprendre le texte de la modification ou de la révocation proposée. Toute modification ou révocation de la présente Charte doit être adoptée à la majorité par référendum.”]

Avis de motion tel que diffusé dans la convocation :

Que l'AESS modifie ses règlements généraux afin que tout vote de grève futur se fasse obligatoirement par voie référendaire :

1. Article 24 Remplacer « *Adopter toute résolution qu'elle juge pertinente pour l'Association* » PAR « *Adopter toute résolution qu'elle juge pertinente pour l'Association, à l'exception de tout vote de grève, de reconduction de grève, ou de motion qui aurait pour effet de redonner à l'Assemblée générale le pouvoir de voter une grève ou une reconduction de grève, ces exceptions devant obligatoirement être soumises à un référendum.*»
2. Article 33 (juridiction, Assemblée générale régulière): remplacer « *Toutes les question (sic) ne devant pas être traitées en Assemblée générale spéciale peuvent être traitées en Assemblée générale régulière.* » par « *Toutes les questions ne devant pas être traitées en Assemblée générale spéciale ou par référendum peuvent être traitées en Assemblée générale régulière.*»
3. Article 37 (convocation, Assemblée générale spéciale): remplacer la dernière phrase (« *Il est d'usage d'utiliser le sujet de l'Assemblée plutôt que le terme « spéciale » pour désigner ces assemblées, par exemple « Assemblée générale de grève ».*») par « *Il est d'usage d'utiliser le sujet de l'Assemblée plutôt que le terme « spéciale » pour désigner ces assemblées.*»
4. Article 38 (juridiction, Assemblée générale spéciale): retirer les éléments suivant de la liste de questions ne pouvant être traitées qu'en Assemblée générale spéciale :
 - i. « *Reconduction ou arrêt d'une grève reconductible*»
 - ii. « *Vote de grève*»
5. Article 39 (quorum, Assemblée générale spéciale): retirer de la liste les items « *Reconduction ou arrêt d'une grève reconductible*», « *Grève d'un (1) ou deux (2) jours*» et toute la partie « *10%*» (« *Grève de 3 jours ou plus*» et « *Grève reconductible*»).
6. Article 48 (vote électronique): remplacer « *Il n'est pas possible de procéder à un vote électronique.*» par « *Tout vote de grève ou de reconduction de grève doit obligatoirement se faire par voie électronique. En attendant que l'AESS mette en place un système adéquat de vote électronique, tout vote de grève ou de reconduction de grève doit obligatoirement se faire par voie référendaire, avec une durée de scrutin d'au moins deux jours ouvrables.*»

7. Insérer l'article suivant à la suite de l'article 48: «*Entre l'annonce d'un vote de grève ou de reconduction de grève et la tenue du vote comme tel, les membres voulant exprimer des opinions peuvent soumettre à l'AESS un mémoire en format PDF. L'AESS est tenue de publier sur son site web tout mémoire reçu d'un membre, dans les 24 heures qui suivent sa réception, ou dans la journée du lundi suivant la réception du mémoire si le mémoire est reçu entre vendredi midi et dimanche inclusivement. Afin d'encourager la civilité, tout mémoire publié doit être accompagné du nom complet de son auteur.*»

Le présidium juge la proposition irrecevable dû à l'article 24.

Appel de la décision de l'irrecevabilité de l'avis de motion de l'article 24.

Proposé par Mathieu Beaudoin.

Appuyée par Gabrielle Bégin.

La question préalable est demandée :

Proposée Étienne Bacon.

Appuyée par Mathieu Hoziel.

Il n'y a pas eu 5 interventions, c'est donc irrecevable.

Le présidium demande 5 minutes de pause à des fins de délibération, considérant toutes les interventions subvenues.

Retour de l'assemblée générale à 15H.

Le présidium intervient concernant les articles 6 et 8 dans les Statuts et règlements de l'AESS. Ces articles font préséances, l'avis de motion de l'article 24 n'est pas recevable.

Proposition privilégiée de scinder la proposition.

Proposé par Laurence Coursol.

Appuyée par Sandrine Dobson.

Demande de vote:

La proposition est battue à majorité.

Proposition d'amendement concernant l'article 11 et 24.

Proposé par Mathieu Beaudoin.

Appuyée par Roxane Turcotte.

Le présidium juge cet amendement irrecevable.

Appel à la décision du présidium :

Proposé par Mathieu Beaudoin.

Appuyé par Roxane Turcotte.

Demande de vote:

La proposition est battue à majorité.

Proposition privilégiée de levée des cours de l'après-midi, de 15h20 à 18h.

Retour en assemblée 15 minutes plus tard.

Dûment proposé.

Dûment appuyé.

Demande de vote:

La proposition est battue à majorité.

Proposition de mettre en dépôt l'amendement de l'avis de motion de l'article 11 et 24 (seulement).

Proposé par Eduardo Gonzalo Agurto Catalan

Appuyée par Nancy Wallace.

Proposition privilégiée : la question préalable est demandée.

Proposé par Étienne Bacon.

Appuyé par Henry Jacques.

La proposition est adoptée à majorité.

Proposition de mettre en dépôt l'amendement de l'avis de motion de l'article 11 et 24 (seulement).

Proposée par Eduardo Gonzalo Agurto Catalan

Appuyée par Nancy Wallace.

La proposition est battue à majorité.

Retour sur les avis de motion de l'article 11 et 24.

Proposition privilégiée d'ajourner l'assemblée générale :

Proposée par Sandrine Dobson.

Appuie Eduardo Gonzalo Agurto Catalan

La proposition est battue à majorité.

Retour sur les avis de motion de l'article 11 et 24.

Proposition d'intégrer les avis de motion des articles 11 et 24 à la proposition principale.

La proposition est adoptée à majorité.

Proposition privilégiée:

Que la permanence de l'AESS soit directrice et la secrétaire du référendum;

Que le début de ce référendum soit le 1 et 5 avril 2019;

Qu'il n'y ait pas de campagne référendaire;

Que l'on accorde 100\$ pour la tenue du référendum.

Proposée par Sandrine Dobson.

Appuyé par Laurence Coursol.

La proposition est battue à majorité.

Retour sur la proposition d'adopté les avis de motion de Mathieu beaudoin avec l'article 11

La proposition est adoptée à la majorité au 2\3.

1.4.2 Modification aux Statuts et règlements

Considérant que le poste de déléguée au Secrétariat a existé par le passé dans les structures de l'AESS;

Considérant que le poste de déléguée à la coordination est resté vacant pendant 6 des 7 dernières années où nous avons eu les règlements généraux actuels;

Considérant qu'un poste tel que celui de coordination ne cadre pas avec avec la culture organisationnelle horizontale traversant l'ensemble des règlements généraux actuels de l'AESS;

Il est dûment proposé

Qu'au Chapitre 4 « Conseil exécutif », Section 2 « Composition », que le poste de déléguée à la coordination soit remplacé par un poste de déléguée au secrétariat.

Qu'à l'article 51, les tâches de l'ancien poste soient remplacées par:

1. Elle s'assure de la bonne rédaction des procès verbaux du Conseil exécutif;
2. Elle vérifie que le Conseil exécutif respecte les Statuts et règlements de l'AESS;
3. Elle s'assure de la mise à jour des Statuts et règlements de l'AESS;
4. La validité des procès verbaux, des Statuts et règlements et du Code de procédure sont sous sa responsabilité.

Que les articles suivant celui-ci soient décalés en conséquence.

Proposition d'une tenue de pause de 5 minutes.

Proposée par Laurence Coursol.

Dûment appuyé.

La proposition est battue à majorité.

Proposition privilégiée : ajourner l'AG pour le mercredi, 3 avril 2019 à 13H.

Proposé par Laurence Coursol.

Appuyé par Carole Porrier.

Demande de vote:

La proposition est battue à majorité.

Proposition privilégiée de lever l'assemblée générale.

Proposé par Eduardo Gonzalo Agurto Catalan

Appuyé par Mathieu Beaudoin

Demande de vote:

La proposition est adoptée à majorité.

Levée de l'assemblée générale à 15h52.
